

ABONNEMENT.

Saumur :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 9  
Poste :  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 25 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

27 Janvier 1883.

Chronique générale.

La commission de la loi Floquet s'est réunie hier à une heure et demie, et M. Fallières s'est rendu auprès d'elle. Mais la retraite de M. Duclerc va certainement l'obliger à ajourner ses travaux.

En effet, par suite de la fatigue qu'ont fait éprouver au président du conseil les réunions ministérielles répétées de ces jours derniers et ses longues conférences avec la commission, une rechute s'est produite avant-hier.

M. Duclerc a dû se mettre au lit en rentrant à l'hôtel des affaires étrangères, au sortir de la séance de la commission, et son état a, paraît-il, rapidement empiré.

Hier matin, les médecins lui ont appliqué des ventouses, craignant une pleurésie. Le repos le plus absolu a été ordonné au malade, et le ministre de l'intérieur n'a pu être admis auprès de lui.

Après avoir entendu le ministre de l'intérieur, qui lui a exposé que l'état de santé de M. Duclerc empêchait le gouvernement de pouvoir donner jusqu'à nouvel ordre son avis sur le projet adopté par la commission, celle-ci a levé la séance.

Toutefois, avant de se séparer, la commission a examiné divers amendements qui lui étaient soumis. Puis M. Madier-Montjau a demandé que le gouvernement, au cas où serait adoptée la proposition Floquet ou celle de la commission, ne fût investi que d'un droit limité en ce qui concerne les permis de séjour à accorder aux membres des anciennes familles régnantes.

M. Martin-Feuillée a répondu, en revendiquant pour le gouvernement la libre faculté d'accorder des permis de séjour. Il a rappelé à ce sujet qu'alors qu'il était sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, le ministre avait accordé des permis de ce genre à des

personnes compromises dans les événements de 1871.

M. Marcou a également rappelé qu'il avait pu lui-même bénéficier de cette mesure en 1871, après le coup d'Etat. Il demande donc que les princes puissent, à l'occasion, jouir de cette même faveur.

Finalement la commission a repoussé tous les amendements et s'est ajournée pour entendre la lecture du rapport de M. Marcou.

La minorité de la commission s'est réunie à part, après la séparation de la commission, et délibéré sur les modifications qu'elle pourrait introduire dans le rapport Marcou, lors de sa lecture.

Malgré la rechute de M. Duclerc, la commission compte adopter aujourd'hui le rapport de M. Marcou et en effectuer le dépôt. Son rapporteur en demandera la discussion pour lundi.

Dernière heure. — On raconte dans les couloirs du Sénat que M. Duclerc est dangereusement malade d'une pleurésie.

Le bruit court au Palais que plusieurs membres du parquet de la Cour d'appel et du tribunal de première instance de la Seine songeraient à donner leur démission.

On écrit de Berlin que les grandes puissances monarchiques prendront une attitude très-comminatoire avec la République française si les princes d'Orléans sont expulsés.

Nous ne pouvons, dit l'Action, relever toutes les inepties des journaux républicains, au sujet des prétendus complots royalistes.

L'Intransigeant revient sérieusement sur la question des poignards. Cela finit par devenir bien pauvre comme invention, et pas drôle du tout.

L'Événement a trouvé mieux.

Voulant à tout prix enfoncer le Voltaire, le journal de M. Magnier édite la bourde suivante.

Son correspondant de Marseille a vu — vous entendez bien — a vu M. le comte de Chambord débarquer à Port-Vendres, se rendre à Bordeaux, et de là en Vendée, probablement à Fontcouverte, chez notre ami Baudry-d'Asson.

Et ce roi des... reporters a vu tout cela sans quitter la Cannetière ! c'est merveilleux !

Sans doute, le correspondant de l'Événement doit être de la famille de ce brave Marseillais qui vit, un jour, une sardine bouchant l'entrée du port de Marseille.

On annonce que la démission offerte par le ministre de la marine et par le ministre de la guerre est définitive.

Encore des patrouilles. — En vertu d'un ordre de la place, de nombreuses patrouilles ont circulé, pendant toute l'avant-dernière nuit, dans les premier, deuxième et huitième arrondissements.

Paris dit que beaucoup de personnes, habitant ces quartiers, se livraient hier matin à ce sujet à de nombreux commentaires.

Les Tablettes ont des raisons particulières de croire que si l'instruction de l'affaire du prince Napoléon avait été libre, l'ordonnance de non-lieu eût été rendue.

Mais une influence, que nous pourrions qualifier d'inconstitutionnelle, aurait fortement pesé sur cette affaire.

Le Paris, malgré les dénégations des autres journaux républicains, dit :

« Il est très-possible qu'une ordonnance de non-lieu soit rendue incessamment en faveur du prince Napoléon. Celui-ci, remis en liberté, serait alors, si la loi d'expulsion est votée, dans la même situation que les autres princes des familles ayant régné.

Le prince est autorisé depuis avant-hier à recevoir ses amis. »

Londres. — Les journaux du soir racontent l'entrevue d'un reporter avec l'Impératrice. Jeudi soir, à Londres, l'Impératrice aurait dit que sa visite à Paris avait simplement pour but d'exprimer sa sympathie à la princesse Mathilde, et qu'elle n'avait vu ni écrit au prince Jérôme, pas plus qu'elle n'avait eu de communication de la part du gouvernement français, et qu'elle était revenue à Londres, ayant accompli le but de son voyage.

Il paraît qu'il règne un véritable affolement à l'Élysée.

On nous apprend que, par ordre de M. Grévy, un fil télégraphique a été posé l'avant-dernière nuit pour relier directement la caserne de la Pépinière avec le palais du Président de la République.

Une dépêche, partie mercredi de la place Beauvau, ordonne aux préfets de surveiller activement les comités royalistes.

Cette dépêche a été envoyée sur la demande expresse des députés qui assiègent le ministère de l'intérieur depuis plusieurs jours.

On lit dans le National, organe républicain :

« Si la Chambre n'est bonne à rien, sinon à ennuyer tout le monde et à ruiner le pays en arrêtant les affaires, alors, qu'on la renvoie devant les électeurs. »

Londres et la crise de France. — La majorité des ministres est très-défavorable à un changement de ministère en France, surtout si M. Jules Ferry devenait premier ministre et si M. de Freycinet prenait le portefeuille des affaires étrangères.

Cela éveillerait les méfiances du cabinet britannique qui reproche à M. de Freycinet

28 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA DETTE DES ROBERT

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

### Deuxième Partie.

IX  
L'acquiescement

Quelques jours s'écoulaient, ramenant sans cesse entre les deux captifs l'échange de récits, de confidences ou de bons services. Il suffit d'une même infortune pour inspirer de mutuelles sympathies. Mais combien l'intimité devient plus douce, plus étroite, plus fortifiante quand ceux qui se rencontrent ont sous la main du malheur découvert l'un dans l'autre des sentiments semblables et, par dessus tout, cet aimant mystérieux qui se nomme la Foi.

« C'est l'amour de Jésus-Christ qui nous rapproche », dit la sainte Église dans un des chants de la liturgie. Dans ce mot, elle résume toutes les puissances et toutes les fidélités de l'amitié chrétienne. Et l'union qui s'accomplit ainsi est d'autant plus vraie et durable qu'elle est toujours protégée par l'ordre. Le grand, le respect, le petit demeure l'humble. Le respect et l'affection rappre-

chent d'autant plus les cœurs que la familiarité n'essie pas de mentir aux distances.

Élevé par une femme digne de sa mission maternelle, l'illettré, le pauvre paysan Jean-Louis savait ce qu'ignoraient aujourd'hui beaucoup de ceux qui prétendent aux droits d'enseigner les peuples. Son esprit n'était pas recouvert d'un vernis de science sous la transparence duquel il est facile d'apercevoir un abîme d'erreurs et quelquefois de corruption. Mais son intelligence et son âme étaient éclairées de ces rayons qui montrent dans la vie le but et le chemin. Or, il n'est ni à mépriser ni à plaindre celui qui possède le moyen d'assurer son salut dans le ciel et, en même temps, son bonheur sur la terre.

Le marquis de Val-Chaumont jouissait délicieusement en constatant dans le jeune soldat la trace des vertus paternelles. Il aurait amèrement souffert s'il lui avait fallu trouver dans le fils du pêcheur breton un homme vulgaire, flétri par le vice ou livré à de funestes doctrines. Il provoquait sans cesse tout ce qui pouvait lui faire connaître les habitudes, les pensées du jeune homme. D'une main délicate, il sondait cette âme à la fois virile et pure ; il se sentait heureux d'y rencontrer ce mélange d'héroïsme et de simplicité qui est le caractère propre des natures droites et des cœurs convaincus.

Plusieurs fois, il avait failli s'écrier :

— Fils de Jean-Marie et de Renée-Jeanne, tu ne devines donc pas quel nom se cache sous le titre de marquis de Val-Chaumont !

Mais, par un double sentiment de délicatesse, il avait contenu cet élan. D'une part, il voulait associer la jeune marquise à la joie qu'il éprouverait en se faisant reconnaître par la famille Plomereuc ; de l'autre, il pensait qu'en gardant d'abord son anonymat, il lui serait plus facile de combler de bienfaits la veuve et les enfants du pêcheur.

Toujours en promettant de l'or, il avait obtenu que Plomereuc reçût une nourriture convenable, et, de son côté, le jeune soldat tâchait d'adoucir toute la kharouba de Ben-Maza en rendant mille petits services que son adresse et sa force le mettaient à même de multiplier.

— Notre attente ne sera pas longue, répétait le colonel. L'amin doit revenir prochainement.

Au commencement du huitième jour, après avoir de nouveau conféré avec la vieille Aïda :

— Bonne nouvelle, Plomereuc, s'écria-t-il. L'amin revient demain.

— Mon colonel, pourquoi donc voulez-vous absolument l'attendre ?

Le marquis se mit à rire.

— Pour le voir s'incliner, dire d'humbles paroles, nous servir la *diffo* (1), nous proposer des guides et menacer de toutes les pierres du torrent

(1) Repas d'hospitalité.

quiconque oserait nous regarder de trop près.

— Comment cela ? demanda le soldat étonné.

— Tu ne connais donc pas « le sultan des Kabyles, ce sultan auquel aucun sultan du monde ne saurait être comparé, puisqu'il fait le bien et ne prélève pas d'impôt (1). »

— Non, je ne le connais pas. Est-il à Constan-tine ?

— Il est ici.

— Ici !

— Derrière toi.

Le soldat resta muet.

— Je ne plaisante pas, reprit M. de Val-Chaumont. Pousse-toi un peu pour que je puisse passer contre le mur.

Plomereuc obéit. Le marquis s'agenouilla, gratta la terre dans un endroit marqué d'un léger signe et découvrit la tige de fer. Il l'arracha du sol et, la présentant à Plomereuc :

— Voici le sultan dont je parle, dit-il.

— Un éperon ! s'écria le jeune homme, dont le regard stupéfait allait du fer à M. de Val-Chaumont.

— Un éperon qui, dans ce moment, vaut une armée. Grâce à cet anaya...

Il n'eut pas le temps d'en dire davantage. Des cris effroyables s'élevèrent sur le chemin à quelque distance de l'endroit où se trouvaient les captifs.

(1) Définition habituelle de l'anaya.

d'avoir constamment trompé l'Angleterre dans la question tunisienne. De fait, tout espoir d'une entente anglo-française en Égypte serait perdu si M. de Freycinet revenait aux affaires.

L'affiche suivante a été apposée sur les murs de Paris :

« A mes concitoyens,  
M. Floquet, dans son libéralisme exclusif, demande à l'Assemblée nationale de voter l'ostracisme contre tous les membres des familles qui ont gouverné la France. M. Ballue, lui, réclame que les princes de la famille d'Orléans soient chassés de l'armée française, dans les rangs de laquelle ils ont servi avec succès.  
Demain, peut-être, on demandera la proscription pour tous ceux qui ne partagent pas l'opinion de l'ancien préfet de la Seine, et nous verrons ainsi se renouveler ce grand pèlerinage de l'exil, comme aux plus mauvais jours de la Convention.  
Si ce sont là les prémices des libertés chantées sur tant de guitares, je proteste énergiquement, par voie d'affichage, comme la loi m'en donne le droit, contre ces visées liberticides, et je convie tous mes concitoyens à flétrir avec moi ces manœuvres après et mesquines.

Levallois-Perret (Seine), le 22 janvier 1883.

P. ROUSSET,  
Ex-commandant du 132<sup>e</sup> bataillon de la Seine.

On lit dans l'Événement :

« Plusieurs journaux ont affirmé que si l'on trouvait un ministre de la guerre décidé à appliquer les mesures proposées contre la famille d'Orléans, tous les officiers, même ceux qui sont républicains, donneraient leur démission, parce que ces mesures sont désapprouvées par l'armée ».

Depuis quand l'armée a-t-elle le droit d'apprécier les actes d'un gouvernement ?

L'affirmation que je relève est fort grave. Ceux qui l'énoncent devraient se rappeler, avant de tenir ce propos, le très-petit nombre d'officiers qui ont démissionné lorsque Charles X d'abord, Louis-Philippe ensuite, ont été chassés de France.

Ces exemples seraient encore moins suivis maintenant que l'armée connaît mieux ses devoirs envers la patrie et la République.

Général DE WIMPFEN.

Nous voyons bien ce que réclame M. le général de Wimpfen, mais si nous ne sommes point étonnés de cette ambition, qu'à défaut de tout mérite un triste souvenir aurait dû modérer, nous renonçons à deviner qui lui a donné le droit de parler au nom de l'armée et de dénaturer l'histoire.

Le Parlement prend vivement à partie la République française qui pousse à l'expulsion des princes pour qu'on puisse enfin résolument aborder l'étude des « grandes réformes ».

Le marquis, repoussant vivement Plomereuc, remit en hâte l'anaya dans sa cachette.

— Grand Dieu ! qu'ont-ils donc ? disait le soldat. Assassinent-ils quelqu'un sur la route ?

Et, s'aidant de ses mains et de ses pieds, il escalada le mur de manière à coller son visage contre la fente que le marquis avait ouverte sous le toit.

— C'est un homme à cheval que la foule entoure, dit-il. Les Kabyles sortent de partout. Ah ! quel émoi ! Ils gesticulent comme si on leur tordait les membres. Ah ! quels cris !

En effet, de véritables hurlements recommençaient à se faire entendre. La scène se passait à un tournant de chemin que, par dessus un champ, Jean-Louis pouvait atteindre du regard.

— Je ne sais pourquoi j'aimerais autant être encore sur le champ de bataille, reprit-il. Cette exaspération ne me présage rien de bon.

— Descends, dit M. de Val-Chaumont, je vais prendre la place. Peut-être parviendrai-je à saisir quelques mots.

— Montez sur mes épaules, mon colonel.

Le marquis se préparait à user de ce moyen quand plusieurs hommes se ruèrent contre la porte de l'étable, et, presque sur le seuil, des voix confuses se mirent à discuter avec fureur. L'officier appliqua son oreille contre les gonds. Au bout d'un instant, il se retourna brusquement.

Le journal centre gauche constate que cette question des « réformes » a contre elle une véritable fatalité :

« Chaque fois que les grands réformateurs ont dû se mettre à l'œuvre, il a toujours surgi, on ne sait pourquoi, quelque question imprévue ; chaque fois, autour de ce problème ignoré la veille, une agitation extraordinaire s'est élevée comme par enchantement ; chaque fois, on a répété de toutes les façons que la question était ouverte et même pourrie, que le pays en réclamait la solution, qu'il fallait la trancher au plus vite pour pouvoir ensuite revenir aux « grandes réformes » ; chaque fois, un certain nombre de gens naïfs se sont laissés prendre à ce jeu, et, malgré leur conviction intime, malgré leurs légitimes répugnances, ont subi l'impulsion des radicaux ; chaque fois aussi, l'incident vidé, et mal vidé, on s'attendait enfin à aborder le programme des « grandes réformes » ; par malheur, une nouvelle question « urgente » sortait de terre, et la comédie recommençait de plus belle. »

D'abord, c'est l'amnistie, partielle en 1879, totale en 1880 ; ensuite ce sont les décrets contre les religieux ; puis c'est la Constitution qu'il faut réviser, et ainsi de suite, toujours une question politique, toujours un pas de plus dans la voie révolutionnaire. Les études économiques et les vraies réformes sont toujours ajournées :

« Le prince Napoléon placarde un manifeste sur les murs de Paris ; vite, chassons les princes. On ne peut rien faire, rien décréter tant qu'ils seront en France ; leur expulsion est d'ailleurs le vœu de la France entière. Personne n'en parlait, il est vrai, il y a quinze jours, mais tout le monde en parle aujourd'hui. Au milieu de cette effervescence, l'on n'aurait point « le calme » et « la liberté d'esprit » nécessaires pour aborder les réformes sérieuses. Mais demain comme on travaillera !

Tout cela est ridicule et misérable. Après l'amnistie, la persécution religieuse et la campagne de la révision, on invente des complots royalistes ; on jette à plaisir la crainte et la défiance dans le pays tout entier. On cherche de mille façons à reculer le moment où il faudra bien avouer la pitoyable absence d'idées que dissimulent en réalité toutes ces promesses déclamatoires et toutes ces diversions imaginées les unes après les autres. »

Ceci est absolument juste et ce n'est pas seulement le procès de l'opportunisme que fait le Parlement, mais bien celui de la République.

Le National dit qu'on en est arrivé à un tel état d'affolement qu'on ne sait même plus s'il existe ou s'il n'existe pas de ministère à l'heure présente.

On lit dans le Français :

« Parmi les arguments dont le général Billot s'est servi pour combattre la proposition Ballue, il en est un dont ses auditeurs ont paru comprendre la portée. Le ministre

de la guerre a fait remarquer, avec raison, que, si la Chambre annulait par une loi les grades qu'une loi de l'Assemblée nationale a conférés aux princes d'Orléans, elle mettrait par le fait en question la position de 3,000 officiers de la Défense nationale qui tiennent leurs grades comme le duc de Chartres de la commission de révision de 1874. Il est bon d'ajouter que le général Billot figure lui-même parmi ces officiers. »

On prétend que, si le général Billot se retire sur la question de la propriété des grades, on ne trouvera pas un seul commandant de corps qui consente à le remplacer.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 26 janvier.

Le marché est très-ferme dès l'ouverture et la hausse va s'accusant jusqu'à la fin de la séance : 3 0/0, 77.70 ; amortissable, 78.70 ; 5 0/0, 114.45. L'action de la Banque de France est lourde à 5,125.

Le Crédit Foncier se tient aux environs de 1,225. Ses opérations de prêts fonciers et communaux ont pris et continuent à prendre un large développement. D'autre part, les capitaux lui sont assurés par l'emploi judicieux que fait l'épargne de ses capitaux et obligations foncières. Sa nouvelle émission a consacré de nouveau l'attrait qu'offre un placement de cet ordre, joint à des conditions de prix exceptionnelles.

On continue à parler des combinaisons plus ou moins sérieuses que recherche l'administration de la Banque Nationale pour se tirer d'embarras. Il est question d'aliéner le portefeuille de cette banque.

La situation peu brillante des finances turques gêne considérablement la Banque Ottomane, aussi les capitalistes prudents vendent-ils sans hésiter.

Les achats en actions Sierra Grande sont chaque jour plus empressés. On estime que le moment est des plus favorables.

Le Comptoir d'Escompte est à 975 et le Lyonnais à 555.

Orléans, 1,205 ; Nord, 1,750 ; Midi, 1,015.

#### Chronique militaire.

LE SERVICE DE 40 MOIS.

Les corps de troupe viennent d'être invités à renvoyer en congé dans leurs foyers le cinquième (20 p. 100) de leurs soldats, de leurs caporaux et de leurs sous-officiers. Ces congés qui, en somme, font sortir 50,000 hommes du rang, prendront fin le 31 mars.

De toutes parts on se demande le motif de cette dislocation générale, puisque le budget de 1883 a été calculé pour tout l'effectif.

Quoi qu'il en soit, le premier inconvénient de la mesure, c'est la rupture de la marche de l'instruction dans les corps de troupe : les engagés conditionnels, les élèves-caporaux vont voir leurs instructeurs partir ; la première période d'instruction, sans contredit la plus importante de toutes, sera manquée en 1883 comme les années précédentes, parce que des corps se trouveront dans l'obligation, pour atteindre le chiffre fixé, d'envoyer en congé même des recrues arrivées en novembre dernier. Les écoles régimentaires : 4<sup>e</sup> degré, cours préparatoire, travaux de campagne, tir réduit et exercices

Et, prenant la pioche restée dans un coin de l'étable, il vint se placer contre le colonel.

— Je vous défendrai jusqu'au dernier soupir, dit-il. Malheur au premier qui vous toucherait un cheveu !

Puis, éclairé d'une idée subite :

— L'épéron peut faire poignard, ajouta-t-il.

— Hélas ! soupira le marquis, Dieu veuille qu'il ne se réduise pas à si peu !

Les clameurs augmentaient toujours. Tout à coup, une motte de terre roula aux pieds des prisonniers, puis une seconde, puis encore une troisième. Une figure grimaçante parut au bord du toit, à l'endroit même où, sept jours plus tôt, le marquis s'était fait reconnaître par le soldat. Les bergers de Ben-Salem, témoins de l'entrevue, savaient que, dans cet endroit, le gourbi pouvait s'ouvrir à leur vengeance. La lutte allait descendre dans l'étable, la lutte acharnée, sanglante, mortelle...

— Nous sommes perdus, dit Plomereuc ; mais, j'en réponds, notre vie leur coûtera cher.

Le marquis posa ses mains contre sa bouche et, rassemblant toutes ses forces, il appela :

— Ben-Maza ! Ben-Maza ! Malheur à toi ! Ils entrent par le chemin...

Un cri de bête féroce lui répondit. La porte s'ouvrit et le maître se jeta devant les prisonniers en faisant tourner le yatagan qu'il tenait à la main.

— Donne-le moi, lui dit le marquis pendant que

préparatoires, gymnase (préparation des moniteurs et travail des anciens soldats), canne, boxe et bâton, escrime (travail des élèves prévôts et des anciens soldats), toutes ces écoles, pour lesquelles les millions n'en seront pas moins dépensés, seront interrompues ou à peu près ; en tout cas, les officiers directeurs ne pourront obtenir de résultats sérieux cette année.

En outre, l'instruction sur les manœuvres, la discipline en souffriront énormément, le congé détruisant radicalement les premiers principes chez un homme non affermi.

Que l'on réduise le service à trois ans, mais que la période de service soit faite intégralement, sans permission ni congé, afin de ne pas décourager les chefs de corps et les instructeurs sous leurs ordres : tel est le vœu qu'expriment tous les officiers en voyant cette nouvelle application d'une organisation que tout le monde croyait irrémédiablement condamnée.

Malheureusement le régime des expédients ne disparaîtra que quand la loi de recrutement, depuis si longtemps en préparation, aura enfin doté l'armée d'un organisme solide, en rapport exact avec les exigences de la sécurité nationale et avec celles de nos finances. La Commission de l'armée et le ministre doivent comprendre que la prolongation du *statu quo* est devenue impossible. (Progrès militaire.)

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons vu hier que l'Événement a découvert des ramifications du complot monarchiste jusqu'au Canada.

Mais ce n'est pas tout. La Lanterne trouve moyen d'y ajouter quelque chose. Voici les renseignements qu'elle publie :

« Le gouvernement sait-il que l'un des principaux centres des menées monarchistes, à Paris, est situé 8, rue François I<sup>er</sup> ?

« Sait-il que cette maison, habitée par le R. P. Bailly de Surcy, supérieur des Frères de l'Assomption et directeur du journal le Pèlerin, est le quartier général des légitimistes ?

« Sait-il que ce quartier général est devenu, depuis quelque temps, le centre d'une activité inaccoutumée ?

« Le gouvernement sait-il que plusieurs députés de la région du Centre-Ouest ont reçu de leurs départements l'avis que les légitimistes de la région se préparaient à une levée de boucliers pour le mois de mars ?

« Ses préfets l'ont-ils informé que depuis la fin de l'été 1882, les successeurs d'Ange Pitou ne pouvaient, tant leur joie était grande, cacher leurs projets et parlaient à haute voix du soulèvement en Vendée ?

« Le gouvernement sait-il que plusieurs membres de la gauche radicale ont reçu des communications analogues ?

« S'il l'ignore, que fait-il ?

« S'il ne l'ignore pas, que fait-il encore ?

« Est-il vrai que le château de SAUMUR

Plomereuc levait la pioche ferrée et fixait sur les assaillants un regard aigu plus terrible que les éclairs de leur fureur.

Au même instant, cinq ou six Kabyles roulèrent presque sous le poing de Ben-Salem qui venait, la sueur au front, se ranger près de Ben-Maza. Au dehors une voix gémissante suppliait les Kabyles de s'écarter ou de redouter les plus effroyables malheurs. La vieille Aïda, craignant comme les deux maîtres de voir sa fortune engloutie dans le sang des prisonniers, cherchait à persuader ses compatriotes, allant jusqu'à leur affirmer que les deux captifs étaient puissants en toutes espèces de sortilèges et que, s'ils périssaient dans le gourbi, leurs esprits s'en vengeraient en faisant mourir les bestiaux.

— Mort aux fils des chiens ! disaient les Kabyles pour toute réponse.

— Je réclame l'amin ! s'écria le marquis en berbère.

— Voyez-vous, glapit Aïda. Voyez-vous bien ce que je dis. Il est en rapport avec les génies. Hier il ne comprenait pas notre langue, il la parle aujourd'hui.

— L'amin vengera la grande ville, crièrent les vaincus au lieu d'écouter Aïda.

(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.  
(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.)

soit le centre d'un grand approvisionnement d'armes appartenant à l'Etat?

Est-il vrai que ce château soit confié à la garde d'une seule compagnie d'infanterie qui, sur le pied de paix, ne compte que 450 hommes?

Est-il exact que l'on ait signalé au ministère de la guerre le danger qu'il y avait à laisser ces armes à la merci d'un soulèvement si la compagnie était enlevée par surprise?

Qu'a fait le ministère de la guerre? Rien jusqu'à présent, si nous sommes bien informés.

Il est exact que le château de Saumur est le centre d'un grand approvisionnement d'armes et de munitions de guerre: poudre, dynamite, fusils, sabres, etc.

Mais il n'est pas exact qu'il soit confié à la garde d'une seule compagnie d'infanterie de 450 hommes.

Notre garnison a été enlevée pour aller à la recherche des Kroumirs. Nos petits fantassins ont-ils seuls été assez heureux pour les rencontrer et se sont-ils égarés dans le désert avec les dames Kroumirs? Nous ne l'avons jamais su. Toujours est-il que depuis leur départ, c'est-à-dire depuis près de deux ans, notre citadelle, avec son dépôt d'armes, est confiée à la garde d'un unique portier-consigne. En vain nous avons plusieurs fois signalé cet état de choses, et c'est aujourd'hui à la Lanterne de porter à la connaissance du ministre de la guerre cette situation anormale de la place de Saumur.

Mais que notre confrère se rassure. Notre citadelle n'a rien à craindre, quant à présent, du complot royaliste. Nous conseillons aux conspirateurs d'attendre plutôt que le collège de filles fût élevé. Lorsque cet immense bâtiment, qui grèvera notre budget d'un petit million, sera édifié dans l'emplacement que l'on sait, toute la vallée du Thouet sera cachée à la citadelle, et alors des audacieux pourront s'avancer sans crainte. Y aurait-il même garnison dans la caserne et des sentinelles sur les remparts, que l'ennemi serait à même d'approcher très-près sans être vu; la sentinelle serait exposée à être tuée à coup sûr, et la muraille pourrait être franchie avant même que la garnison ne soit sur pied. Voilà une perspective qui n'est pas rose, et qui doit donner à réfléchir.

La population à Saumur est tout étonnée que le gouvernement n'ait pas été frappé de cette considération et ne se soit pas opposé au choix de l'emplacement fait par notre administration municipale pour la construction d'un si vaste monument.

Si le prétendu complot royaliste n'a pour résultat que de faire laisser libre l'horizon du château, notre ville pourrait y gagner et n'aurait qu'à se féliciter de cette magnifique bourde qui jette la panique chez nos gouvernants.

### L'assassinat de Champerault Canton de Bourgueil.

MM. les assassins vont bien dans nos contrées. Voici encore un crime épouvan-

table, qui vient de jeter l'effroi dans le canton de Bourgueil.

Mardi dernier, les époux Nicier, demeurant au village de Champerault, commune de Saint-Nicolas, devaient se rendre ensemble au marché de Bourgueil.

La femme s'étant trouvée prête la première, prit les devants, tandis que son mari achevait de s'habiller. Il était alors 9 heures 1/2.

Arrivée à Bourgueil, la femme Nicier fut fort surprise de ne pas voir son mari, avec lequel elle se proposait d'aller chez un médecin. Elle termina à la hâte ses affaires et retourna à sa maison.

Elle trouva la porte ouverte.

Le premier appartement dans lequel elle pénétra présentait un certain désordre.

Etant entrée ensuite dans une sorte de cellier, où elle couche habituellement, elle aperçut son mari étendu tout habillé et sans mouvement sur son lit. Croyant qu'il dormait, elle le tira par le bras et lui mit la main sur le visage.

Le malheureux était mort. Le corps était déjà froid.

Eperdue, la femme Nicier courut à l'Épessé, chez les époux Ory, où son fils est domestique. Celui-ci était absent.

Elle revint aussitôt à sa maison, accompagnée de la femme Ory, tandis qu'un autre voisin s'empresait d'aller chercher un médecin à Bourgueil.

M. le docteur Lemesle arriva bientôt. Il constata que Nicier avait été étranglé à l'aide d'une cravate ou d'un mouchoir. Les traces d'une énergique pression étaient visibles. Au visage et sur le corps on voyait diverses contusions indiquant qu'il y avait eu lutte entre la victime et le meurtrier.

En se disposant à partir pour Bourgueil, Nicier avait mis dans sa poche un porte-monnaie contenant une soixantaine de francs. Ce porte-monnaie avait disparu.

La justice de Chinon, aussitôt avertie, commença une enquête.

Les soupçons s'étaient portés sur un nommé Julien Muray, carrier, âgé d'une quarantaine d'années. Cet homme fut interrogé. Il nia énergiquement et invoqua un alibi, prétendant qu'il était parti de Champerault vers 9 heures, et qu'il avait été absent jusqu'à quatre heures.

Une perquisition faite à son domicile fit découvrir un pantalon, un gilet et une blouse qui étaient déchirés.

On remarqua qu'il avait à l'oreille une écorchure paraissant avoir été produite tout récemment. Sur une autre partie du corps on voyait une ecchymose rougeâtre.

L'arrestation de cet homme a été maintenue.

Le malheureux qui a été étranglé était âgé de 55 ans environ.

L'instruction est continuée.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. (J. d'Indre-et-Loire.)

Azay-le-Rideau. — L'application de la loi sur l'instruction laïque et obligatoire rencontre chaque jour de nouvelles pierres d'achoppement.

Dans une petite commune du canton d'Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), les paysans n'avaient pas envoyé leurs enfants à l'école, parce qu'ils en avaient besoin aux champs.

Indignation de l'inspecteur et citation à comparaître devant la commission.

Les parents n'ont pas voulu se déranger de leurs travaux, et la commission a décidé qu'elle admettait leur absence; qu'elle ne jugeait pas qu'ils méritassent aucun blâme et que, puisqu'ils avaient continuellement besoin de leurs enfants, la loi était inapplicable dans la commune.

De plus, la commission a conclu au maintien des emblèmes religieux et a décidé que l'institutrice ferait faire matin et soir la prière aux enfants et leur apprendrait le catéchisme.

Quel soufflet pour les Ferry et les Paul Bert!

(La Patrie.)

On écrit de Paris:

« La bénédiction nuptiale du mariage de M<sup>lle</sup> Marie-Antoinette de Baudry-d'Asson, avec le vicomte Gaston de Coral, sous-lieutenant au 25<sup>e</sup> dragons, sera donnée par Sa Grandeur M<sup>gr</sup> Freppel, le mercredi 31 janvier 1883.

Un nommé Doneto, qui avait habité longtemps San Francisco, et y avait amassé 450 mille francs environ, était venu s'établir à Paris, au n<sup>o</sup> 80 de la rue de la Folie-Méricourt.

Sa femme qui, depuis de longues années, ne vivait plus avec lui, habitait Angers.

Doneto, sorti de chez lui 40 janvier 1881, n'ayant pas reparu à son domicile, et toutes les recherches faites pour le retrouver étant demeurées infructueuses, on crut qu'un crime avait été commis et une instruction fut aussitôt commencée.

Les scellés furent apposés chez Doneto; les nombreuses domestiques qui avaient été à son service furent interrogées; mais il fut impossible de retrouver aucune trace de cet homme.

Les réclamations continuant à parvenir à la préfecture de police de la part de la famille, M. Dulac, commissaire aux délégations judiciaires, chargé de l'information de cette affaire, pria M<sup>me</sup> Doneto de venir à Paris pour fournir, sur son mari, des renseignements plus précis.

Arrivée il y a quelques jours, M<sup>me</sup> Doneto, après une longue conférence avec ce magistrat, eut l'idée d'aller à la Morgue, où, dans les tableaux contenant les photographies des personnes restées inconnues, elle crut reconnaître celle de son mari.

On fit des recherches sur les livres, c'était bien Doneto qui, ayant succombé le 10 janvier 1881 aux suites d'une attaque d'apoplexie foudroyante, avait été ramassé sur le boulevard Saint-Martin, et avait été transporté à la Morgue.

Le 86<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département du Tarn, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département: situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication; climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentent des vues d'Albi, du Pont de Castres, du Jubé de l'église Sainte-Cécile, à Albi, du château de Lacaze. Une Carte coloriée du département, avec plan de la ville d'Albi, complète le fascicule.

A mesure qu'il approche de sa terminaison, le grand ouvrage de M. V.-A. MALTE-BRUN voit augmenter son succès vraiment remarquable.

## Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS  
M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

LUNDI 29 janvier 1883,

2<sup>e</sup> REPRÉSENTATION DE

## La FILLE de M<sup>me</sup> ANGOT

Opéra-comique en 3 actes,  
paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning,  
musique de Ch. Lacocq.

Au 2<sup>e</sup> acte: Grande Valse, exécutée par  
M. Rougier, M<sup>lles</sup> Marie Beau et Maria Strocchio.

Au 3<sup>e</sup> acte: Grand Ballet Divertissement,  
par tout le corps du ballet.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

## BOURSE DE PARIS

DU 26 JANVIER 1883.

Rente 3 0/0 . . . . .	77 70
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	79 »
Rente 4 1/2 . . . . .	109 25
Rente 5 0/0 . . . . .	114 50
Obligations du Trésor (anciennes) . . . . .	500 »
Obligations du Trésor (nouvelles) . . . . .	497 »

## MONITEUR de la RENTE

11, Place de la Bourse, Paris  
Nous conseillons à tout acheteur  
ou porteur d'actions et d'obligations  
de s'abonner à ce journal financier  
sérieux et impartial format de journal  
aux politiques. Cours de la Bourse  
et tous les tirages. Env. 50 c. en timbres  
PAR AN  
Pour 52 Nos



## FER BRAVAIS

QUARANTE GOUTTES POUR PRÉPARER INSTANTANÉMENT L'EAU FERRÉE

Dépot dans la plupart des pharmacies.

AVIS  
La Brochure sur l'Anémie et son traitement est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant

### 3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## CONTE DE LA SAINT-VINCENT

JACQUES ET JACQUELINE.

(Suite et fin.)

— Tu es encore venue, mon enfant, disait l'homme. Dieu soit béni pour tout le bien que tu me fais... Mais, dis-moi, ne crains-tu pas ton père?

— Soyez tranquille, mon oncle, et mangez en paix... Voici vos provisions du jour.

— Le ciel te rende au centuple ce que tu me donnes, Jacqueline... Ah! quand donc mon frère reviendra-t-il de ses injustes sentiments à mon égard et consentira-t-il à m'octroyer son pardon?

— Je le prie tous les jours pour cela, mon oncle... Et bien certainement le bon Dieu m'exaucera, vous verrez!

— Chère enfant!

— Abrégeons et, en quelques lignes, racontons à nos lecteurs ce qu'il leur tarde de savoir.

Le plus riche des vigneron, à dix lieues à la ronde, avait un frère plus jeune que lui. Ce frère s'était lancé dans de grandes spéculations commerciales. La chance ne l'avait pas favorisé. Au

bout de peu de temps, il avait mangé tout ce qu'il possédait.

Il s'était alors adressé au père Branchu et lui avait demandé son aide. Mais celui-ci, qui tenait plus à ses écus qu'à son frère, avait repoussé ce dernier, et lui avait clairement donné à entendre qu'il n'avait rien à attendre avec lui.

Le frère était parti désespéré. Il avait fait faillite. Ses créanciers s'étaient acharnés sur sa personne avec la dernière des rigueurs.

On avait tout saisi chez lui et, comme il était sous le coup d'une poursuite pour dettes et qu'il était recherché par les recors, il s'était enfui, et, de nouveau, avait pris le parti de solliciter la compassion de Branchu.

Mais, comme la première fois, le père de Jacqueline s'était montré impitoyable à l'égard de son frère. Il l'avait chassé durement de sa demeure, lui disant qu'il était le déshonneur de sa famille et que s'il s'obstinait à demeurer dans le village il le ferait appréhender.

Le bon petit cœur de la jolie Jacqueline s'était ému de pitié. L'enfant aimait tendrement son oncle: elle l'avait pris à part et, lui enseignant un endroit dans la montagne où il pourrait vivre caché à tous les regards, elle lui avait promis de pourvoir chaque jour à ses besoins.

De là, les courses régulières du soir de Jacqueline, courses si mal interprétées dans le village.

Le grand Jacques en avait assez vu et assez entendu. Il fit soudain son apparition, à la grande terreur de l'oncle et de la nièce.

— Ah! Jacqueline, dit-il, en sautant au cou de la jolie vigneronne, faut-il que je t'aie si injustement soupçonnée... Je m'en arracherais volontiers tous les cheveux... Va, je te rends tout mon amour, et je suis, pardine, pris de tés que jamais... Je ne danserai qu'avec té seule demain, et dans quinze jours, toi de grand Jacques, tu seras ma femme... C'est mé qui me charge d'obtenir du père Branchu le pardon de l'oncle Léonard... Et vive la gaieté! Ah! je suis bien heureux tout de même, et je dois un beau cierge au grand saint Vincent.

— C'est comme moi, dit la jeune fille.

— Comment?

— Le saint m'avait bien dit que je serais ta femme?

— Il t'a parlé?

— Vrai de Dieu.

— Et à mé aussi.

— Ah! bah!

— Comme je te le dis, mon cœur, et c'est à lui que je dois d'être ici, ce que je ne regrette point. Ah! saint Vincent est tout de même un grand saint.

— Oh! oui, fit la jeune fille.

Quinze jours après, tout le village était en fête. Les cloches sonnaient joyeusement, les broches tournaient à la cuisine du père Branchu, et les vio-

lons et la cornemuse essayaient leurs plus gais refrains.

On célébrait le mariage de l'enfant du plus riche vigneron, à dix lieues à la ronde, avec le gars du père Simon, le madré compère.

L'oncle Léonard était de la fête et s'y amusait en homme qui a le cœur complètement libre.

Sur les instances des jeunes mariés, Branchu et Simon avaient consenti à payer par moitié les dettes du commerçant malheureux.

Si, d'aventure, vous traversez le village où s'est passé le petit conte que voici, on vous racontera, bien certainement, l'histoire merveilleuse du grand Jacques et de la jolie Jacqueline et l'intervention, dans leurs petites affaires, du bon saint Vincent.

Mais quelques sceptiques — hélas! il y en a partout en ce siècle d'incrédulité — vous diront peut-être aussi que c'est Boissée, le sacristain, qui, au courant de la belle conduite de Jacqueline, et dissimulé derrière l'autel qu'il était en train d'épouser, s'est substitué au grand saint et a porté la parole en son nom. N'en croyez rien, je vous en adjure, mon cher lecteur, et repoussez cette trop prosaïque version.

JULES POULLAILLER.

FIN.

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLY							MONTREUIL-BELLY — SAUMUR						
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
3 heures	8 minutes								Montreuil-Belly . . . (départ)						
6	45	5 50	9 10	10 35	1 2	3 15	5 5	6 54	9 50	12 22	2 10	4 10	5 56	10 51	
8	56	Saumur . . . (départ)							Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . .						
1	25	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	10 51	
3	32	Chacé-Varrains . . .							Chacé-Varrains . . . (arrivée)						
7	15	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	10 51	
10	36	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	7 30	10 21	12 56	2 46	4 36	6 46	11 31	

  

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT		NIORT - SAUMUR		MONTREUIL-BELLY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLY allant à Angers.		
Heures	Minutes	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
3 heures	26 minutes	Saumur . . . (départ)		Niort . . . (départ)		Montreuil . . . (départ)			Poitiers . . . (départ)		
8	21	5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	6 1	12 55	7 10
9	37	6 21	5 54	7 10	7 20	8 9	2 50	9 30	6 36	1 30	7 55
12	48	7 5	7 16	8 2	8 15	8 34	3 14	9 50	7 3	1 59	8 25
4	44	8 0	8 17	9 8	9 45	9 26	4 10	10 49	7 56	2 53	9 28
10	24	9 11	9 11	10 50	10 51	10 55	4 25	11 17	8 42	3 17	10 12
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.		10 41	10 50	10 21	11 21	10 31	4 56	11 51	9 31	3 56	10 43

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, **UNE PROPRIÉTÉ** Située au Clos-Bonnet, commune de Saumur.

Comprenant : Maison, servitudes, jardin, vignes, caves et pressoir.

S'adresser à M. LE BARON, notaire.

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**MAISON A LOUER**

Rue Saint-Jean, n° 52, Occupée par M. COUTURIER-PRAX, Pour le 24 Juin 1883. S'adresser à M. MÉHOUS, notaire.

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, **UNE MAISON** Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22.

Comprenant : caves en soubassement, au rez-de-chaussée 4 pièces à cheminée, 4 chambres au 1<sup>er</sup> étage, grenier au-dessus; jardin clos de murs, joignant au nord Menier et au midi Martin.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. MÉHOUS, notaire.

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883,

**GRANDE MAISON**

Avec jardin, écurie et remise, Sise à Saumur, Grande-Rue, Actuellement occupée par M. le colonel Pollard.

S'adresser audit M. MÉHOUS.

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance immédiatement,

**BELLE MAISON DE MAÎTRE**

Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, n° 4, Appartenant à M. Albert Mayaud. S'adresser audit notaire. (30)

**A LOUER**

Pour le Saint-Jean 1883,

**MAISON avec JARDIN**

Rue de la Petite-Douze, n° 49. S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

Étude de M. BOURDAIS, notaire à Gennes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, **CHATEAU et PARC DE MILLY** Commune de Gennes.

Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher; chapelle; grandes servitudes; cour et jardin avec serre; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. BOURDAIS, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, **UN PRÉ** Situé près du Pont-Fouchard, et donnant sur la rue Saint-Lazare, commune de Saumur.

D'une contenance de 16 ares environ, joignant au nord ladite rue Saint-Lazare, et des autres côtés des prés; Appartenant à M. et M<sup>me</sup> VINSON-NEAU, propriétaires aux Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser audit M. MÉHOUS.

**A VENDRE**

**MAISON**

Contenant douze chambres à feu, Avec Jardin, Rue de la Visitation, n° 92.

S'adresser à M. LE BARON, notaire, successeur de M. LAUMONIER. (49)

**A VENDRE**

**BEAU JARDIN**

De rapport et d'agrément, Entouré de murs, très-bien affrûité, beau bassin, bâtiments d'habitation, situé quartier des Ponts, à l'entrée de l'île d'Offard, sur le bord de la Loire, dépendant de la succession de M. Gonthier.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**A VENDRE**

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (18)

**A V I S**

MM. les actionnaires et créanciers de la Société des Filatures et Corderies mécaniques de l'Ouest, dont le siège est au Mans, sont informés que cette Société a été déclarée nulle par jugement du Tribunal de commerce du Mans en date du 26 décembre 1882, rendu contradictoirement entre divers actionnaires, M. Régeard, président du conseil d'administration, et M. Vallobra, directeur.

Par le même jugement, M. Vallobra était tenu de rendre compte de sa gestion dans la huitaine au liquidateur judiciaire nommé par le Tribunal.

M. Vallobra a interjeté appel de ce jugement, mais quant à présent il n'a aucun droit au titre de liquidateur et les convocations qu'il adresse en cette qualité au public sont des actes absolument irréguliers.

E. BLIN,

Agréé au Tribunal de commerce.

**A VENDRE UN JOLI PLANT De PEUPLIERS suisses**

S'adresser à M. DELANOUÉ-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

**CHANGEMENT DE DOMICILE POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de

Lemaire-Bersoullé, seront transférés quai Saint-Nicolas, n° 13, et rue de la Petite-Bilange, n° 22.

Gros et détail.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,

Rue d'Orléans, 12.

ON DEMANDE de suite un bon teneur de livres et un jeune homme pour débiter.

S'adresser au Crédit Général Français, 4, rue d'Orléans, de 2 à 4 heures. (57)

MM. BRUNET et PINET demandent un bon cheval de voyage.

**THÉS NOIRS EXTRA**

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUE-RIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.

Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.

**LE GRESHAM**  
COMPAGNIE ANGLAISE  
**D'ASSURANCES SUR LA VIE**

Fondée à Londres en 1848

Établie à PARIS en 1854, Rue de PROVENCE, 30

FONDS DE GARANTIE : 79 MILLIONS entièrement réalisés  
Extra-Risques modérés pour les voyages en dehors de l'Europe.

**RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES**

Aux taux de 10, 12, 15, 17 et 20 0/0, suivant l'âge.

Payables à Paris :

A LA CAISSE DE LA SUCCURSALE

Dans les Départements :

CHEZ LES BANQUIERS OU AGENTS DE LA COMPAGNIE  
AINSI QUE DANS SES BUREAUX

En Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Bavière, en Italie, en Suisse et dans le Grand-Duché de Bade

La seule formalité à remplir est d'aviser la Compagnie un mois à l'avance de son changement de domicile.

Les prospectus et les renseignements seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande, 30, rue de Provence, à Paris, ainsi que dans ses bureaux en province.

Représentant à SAUMUR : M. SOREL, 19, rue de la Comédie.

27, rue de la Tonnelle  
**PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR**

Droguerie, Produits chimiques, Herboristerie

**E. D'HUY, pharmacien,**

Fournisseur de la Pharmacie de la MAISON CENTRALE de Fontevault.

Dépôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques.

**RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX**

Médicaments et Produits de 1<sup>er</sup> choix.

On exécute à la Pharmacie les ordonnances de toutes les Sociétés de Secours Mutuels.

En vente chez tous les libraires :  
**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**

ET  
**DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE**

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**

ET LES  
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**HERNIE** Cette terrible infirmité n'est plus incurable, une Médaille d'or vient d'être décernée au Dr RAMOGNINO, qui, dans un but d'humanité, prescrit gratuitement son traitement, les essais faits sur 9871 herniaires ont tous réussi. Preuves de guérison : M. Roux, rue Tarasque, 5, à Marseille, a été guéri d'une hernie de 18 ans; Barrière, rue Fort-Sanctuaire, 52, d'une de 8 ans; Feraud, garde du pont de Cadenet, d'une de 15 ans. — S'adresser franco à M. RAMOGNINO, docteur de l'Université Américaine, à Marseille. (72)